



**SAINT  
QUENTIN**

**LA VILLE VOUS INFORME**

# **INFOS COVID-19**

## **26 NOVEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

*Nous avons pris l'habitude, jusqu'en juillet dernier, tant que la situation sanitaire l'exigeait, de publier un communiqué régulier pour vous tenir au courant de son évolution. Aujourd'hui, face à une situation de nouveau inquiétante, nous reprenons ce communiqué pour vous informer des chiffres de l'épidémie sur notre territoire.*

*Après un début d'automne relativement stable sur le plan sanitaire, la situation se dégrade de manière très marquée. On observe une forte reprise de l'épidémie de Covid-19 sur l'ensemble du territoire français. L'Agglomération du saint-quentinois ne fait, malheureusement, pas exception même si le taux d'incidence, remonté à 156, demeure inférieur au taux national qui atteint 193.*

*Aujourd'hui, dans notre département, 90 personnes sont hospitalisées, majoritairement non-vaccinées ou vaccinées depuis plus de 6 mois.*

*Dans ce contexte, il est urgent que les personnes n'ayant encore reçu aucune dose de vaccin fassent ce geste salutaire et que celles éligibles à la 3<sup>ème</sup> dose y aient recours.*

*Il est également primordial de respecter scrupuleusement les gestes barrières et les consignes sanitaires. Ce sont là des remparts contre la progression de la maladie. C'est dans cet esprit, qu'à partir du samedi 27 novembre, le port du masque sera obligatoire en hyper centre-ville, y compris sur le marché et le Village de Noël en sus du pass sanitaire.*

*Afin de mieux suivre l'évolution de l'épidémie pour mieux la contrôler et l'endiguer, avec Beatrice Berteaux, maire-adjoint chargé de la Santé, nous avons remis en place les cellules de coordination des professionnels de santé pour l'échange d'informations essentielles.*

*Nous remercions tous les professionnels de santé engagés pour notre santé.*

*Au cours des semaines à venir, nous allons devoir faire preuve de patience, d'une vigilance accrue et de responsabilité pour protéger notre santé et ne pas mettre en péril celle des autres.*

*Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.*

**Frédérique MACAREZ**

Maire de Saint-Quentin  
Présidente de l'Agglomération  
du Saint-Quentinois



## POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

### → Au niveau du département de l'Aisne

Taux d'incidence	<b>144</b>
Personnes hospitalisées	<b>90</b>
Typologie des patients : majoritairement non-vaccinés ou vaccins effectués depuis plus de 6 mois.	

### → Dans le Saint-Quentinois

Taux d'incidence	<b>156</b>
Personnes hospitalisées	<b>16</b>
Personnes en réanimation	<b>5</b>
Ouverture d'une unité Covid de <b>7</b> lits au Centre Hospitalier, le 26 novembre.	



## VACCINATION

**Le Centre de Vaccination municipal est désormais établi à l'Auberge de la Jeunesse, 87 Boulevard Jean-Bouin.** Pour répondre aux nombreuses demandes de rendez-vous, le centre s'adapte.

- Ouverture :
  - Samedi 27 novembre de 9 h à 14 h.
  - Dimanche 28 novembre de 9 h à 17 h.
- Dès la semaine prochaine, ouverture du lundi au jeudi aux horaires suivants :
  - Lundi et mercredi de 9 h à 17 h.
  - Mardi et jeudi de 9 h à 20 h.
- Prise de rendez-vous sur la plateforme téléphonique 03 23 62 98 38 ou sur Doctolib ([www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)).  
La plateforme téléphonique pour la prise de rendez-vous est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Possibilité de venir sans rendez-vous.  
**Attention !** Les personnes qui viennent sans rendez-vous sont susceptibles d'attendre avant d'être admises à la vaccination.

### Les autres centres de vaccination :

- **Centre Hospitalier, 1 avenue Michel-de-Hospital.** Sur rendez-vous au 03 23 05 58 73 ou sur Doctolib.
- **Hôpital Privé Saint-Claude, 1 boulevard du Docteur-Schweitzer.** Sur rendez-vous au 03 23 64 53 51 ou sur Doctolib.
- **Les médecins, les infirmiers et les pharmaciens** peuvent effectuer des vaccinations, dans le respect du calendrier des vaccinations et dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

### A NOTER !

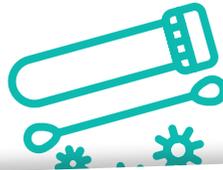
→ **Rappel vaccinal ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans**, dès 5 mois après la dernière injection.

→ **A compter du 15 décembre**, les personnes de 65 ans et + ainsi que celles vaccinées avec le vaccin Janssen devront avoir reçu une dose de rappel pour que leur pass-sanitaire reste valide.

→ **A partir du 15 janvier**, la dose de rappel sera intégrée au pass sanitaire, pour tous les adultes, 7 mois après la dernière injection.

→ **Au-delà des 7 mois après la dernière dose**, le pass sanitaire ne sera plus valide. L'application Tous Anti Covid vous enverra une alerte lorsque l'échéance sera atteinte pour conserver votre pass.

→ La dose de rappel peut être injectée 5 mois après la dernière injection ou 1 mois après la monodose de vaccin Janssen. Le vaccin administré sera uniquement Pfizer.



## TESTS

A partir du 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques, servant de pass sanitaire pour les personnes non vaccinées, sera réduite à 24 heures au lieu de 48 heures actuellement.



## PORT DU MASQUE

→ Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé qu'**à partir du 26 novembre**, le port du masque redevient **obligatoire dans tout les lieux clos** même ceux où le pass sanitaire est exigé.

→ **A partir du samedi 27 novembre**, par arrêté municipal, le port du masque sera **obligatoire en hyper centre-ville** de Saint-Quentin (y compris sur le marché et le Village de Noël en plus du pass sanitaire).



Porter  
correctement  
un masque



Se laver  
les mains  
régulièrement



Respecter la  
distanciation  
physique  
(2 m)



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude



Saluer sans se  
serrer la main

**POUR DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE TRANQUILLES,  
RESTONS PRUDENTS,  
RESPECTONS LES CONSIGNES SANITAIRES  
ET... FAISONS NOUS VACCINER**